

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 12 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2016 portant nomination des membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2016-2017**

NOR : AFSN1630376A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R. 632-53 relatif à l'accès aux formations du troisième cycle pour les médecins français ou ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 18 février 2005 relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2016 portant ouverture du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2016-2017;

Vu l'arrêté du 24 février 2016 portant nomination des membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2016-2017,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 24 février 2016 est modifié comme suit:

À son 1<sup>o</sup>, le professeur Jean-Dominique Dewitte est nommé président du jury, en remplacement de M. Jean-Louis Bergé-Lefranc.

À son 2<sup>o</sup>, le professeur Damien Leger est nommé vice-président du jury, en remplacement du professeur Jean-Dominique Dewitte.

À son 3<sup>o</sup>, M. Jean-Louis Bergé-Lefranc est nommé membre titulaire du jury, en remplacement du professeur Damien Leger.

#### Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 12 mai 2016.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,  
D. TOUPILLIER*